



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 18279

Texte de la question

M. Jacques Pelissard appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des centres d'aide par le travail. Ces centres connaissent une situation preoccupante, car d'apres de nombreuses associations d'aide aux personnes handicapees il manquerait sur l'ensemble du territoire plus de 5 000 places dans les maisons d'accueil specialisees et, plus inquietant encore, plus de 10 000 places en centre d'aide par le travail. Une telle situation contribue a la perennite d'un etat de fait qui lese les personnes handicapees en ne leur offrant pas les moyens d'une juste insertion dans le monde du travail. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin de remedier a cette situation preoccupante qui porte prejudice a une population qui merite de retenir toute notre attention.

Texte de la réponse

Les evolutions constatees depuis deux decennies rendent indispensable une politique active d'accueil visant a creer des places en nombre suffisant et a se doter des instruments permettant d'ameliorer qualitativement le fonctionnement des etablissements et services destines aux personnes handicapees. A ce titre, les redeploiements de moyens, lorsqu'ils sont possibles, ainsi que la mise en oeuvre de programmes pluriannuels de places nouvelles, dans un cadre deconcentre et partenarial, ont constitue les instruments majeurs de l'effort entrepris par les pouvoirs publics en vue d'accroitre les capacites existantes. L'Etat, les organismes de securite sociale et les conseils generaux ont engage, depuis quelques annees, un effort remarquable pour multiplier les creations de places pour adultes handicapes dans des etablissements specialises. De 1990 a 1993, 14 400 places de travail protege, 2 171 places de maisons d'accueil specialisees et 2 170 places de foyers a double tarification ont ete creees. De plus, pour ce qui concerne les CAT, le Gouvernement a prevu le financement de 2 000 places en 1994 et decide que cet effort serait poursuivi en 1995. Enfin, d'une maniere generale, la question des mesures en faveur des personnes handicapees ne peut etre isolee du contexte economique, ni de celui de notre systeme de protection sociale et dont le Gouvernement entend bien assurer le redressement. Dans ce but, et dans cette situation difficile, une politique d'envergure a deja ete engagee qui fait appel a l'effort de chacun. Les actions existantes en direction des personnes handicapees representent, des lors, un effort de solidarite nationale tres important que le Gouvernement a decide de poursuivre dans le meme temps que la situation d'ensemble se retablira.

Données clés

Auteur : [M. Pélissard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18279

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4620

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5147